



DECLARATION DU CLUB DE PARIS SUR LE SRI LANKA

2 septembre 2022

Les membres du Club de Paris saluent l'accord au niveau des services (*staff-level agreement* - SLA) conclu entre les autorités sri-lankaises et les services du FMI pour un accord de 48 mois dans le cadre d'un mécanisme élargi de crédit (MEDC). Cet accord représente une étape importante pour rétablir la stabilité macroéconomique et la soutenabilité de la dette publique.

Nous prenons note de l'évaluation du FMI quant à la nécessité d'un traitement de la dette dans le cadre du programme du FMI. Le Club de Paris est prêt à entamer le processus de traitement de la dette et réitère sa volonté de se coordonner avec les créanciers bilatéraux officiels non-membres du Club de Paris afin de fournir les assurances de financement nécessaires dans les plus brefs délais et d'assurer un partage équitable entre les créanciers, comme proposé aux autres principaux créanciers bilatéraux officiels du pays.

Le Club de Paris reste à la disposition des autorités sri-lankaises et de l'ensemble des créanciers bilatéraux officiels non-membres du Club de Paris pour discuter des prochaines étapes du processus de traitement de la dette.

Notes de contexte

Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.